



Procès-verbal d'une séance extraordinaire du Conseil municipal de la Municipalité du Canton de Pottou

Initiales du maire ----- -----
Initiales du Sec.- Très.

Séance extraordinaire du conseil municipal du Canton de Pottou tenue **Lundi, le 28 novembre 2011 à 11h30** à la salle des comités de l'hôtel de ville. La séance débute à 11h30.

Sont présents, le maire Jacques Marcoux, la conseillère Diane Rypinski Marcoux, les conseillers, Michael Cyr, Michel Daigneault, Michael Head, Jacques Hébert et Christian Rodrigue. Tous les membres du conseil ont reçu l'avis de convocation dans les délais requis par la loi.

La séance est présidée par le maire Jacques Marcoux. Le directeur général secrétaire trésorier, Thierry Roger, est également présent et agit comme secrétaire d'assemblée. Aucun citoyen ne prend part à l'assemblée.

1- OUVERTURE DE LA SÉANCE SPÉCIALE ET PRÉSENCES

Le maire Jacques Marcoux constate le quorum et déclare la séance ouverte.

2- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2011 11 39

**Il est proposé par Michel Daigneault
et résolu**

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que présenté en y ajoutant le point suivant à Varia :

7.1 - *Création du poste de Responsable en hygiène du milieu et inspection en environnement et embauche d'un candidat pour combler le nouveau poste.*

ORDRE DU JOUR de la séance extraordinaire du Lundi, 28 novembre 2011 à 11h30

- 1- Ouverture de la séance extraordinaire et présences;
- 2- Adoption de l'ordre du jour;
- 3.a Refinancement des règlements d'emprunt 245, 245-A, 245-B;
- 3.b Modalités de l'émission des billets pour le financement des règlements d'emprunt 245, 245-A et 245-B;
- 4- Autorisation au directeur général secrétaire trésorier d'effectuer des avances de fonds sur les subventions dans le cadre du programme de revitalisation du village;
- 5- Assermentation des conseillers en respect du Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux;
- 6- Période de questions;
- 7- Varia :
7.1 *Création du poste de Responsable en hygiène du milieu et inspection en environnement et embauche d'un candidat pour combler le nouveau poste (ajout);*
- 8- Fermeture de la séance;

Adoptée.

Initiales du maire ----- -----
Initiales du Sec.- Trés.

2011 11 40

3-a REFINANCEMENT DES RÈGLEMENTS D'EMPRUNT 245, 245-A, 245-B

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du Canton de Potton doit procéder au refinancement des règlements d'emprunt 245, 245-A et 245-B ;

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par **Christian Rodrigue**
et résolu

D'ACCEPTER l'offre qui lui est faite de la Financière Banque Nationale Inc. pour son emprunt du 5 décembre 2011 au montant de 245 200 \$ par **billet** en vertu des règlements d'emprunt 245, 245-A et 245-B portant sur la construction du réseau d'égout et d'aqueduc du village de Mansonville au prix de 98,62000\$, échéant en série **cinq (5) ans** comme suit :

45 900 \$	1,75000%	5 décembre 2012
47 500 \$	2,10000%	5 décembre 2013
48 900 \$	2,35000%	5 décembre 2014
50 700 \$	2,60000%	5 décembre 2015
52 200 \$	3,15000%	5 décembre 2016

DE PAYER les billets, capital et intérêts, par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire pré-autorisé à celui-ci.

Adoptée.

2011 11 41

3.b MODALITÉS DE L'ÉMISSION DES BILLETS POUR LE FINANCEMENT DES RÈGLEMENTS D'EMPRUNT 245, 245-A ET 245-B

CONSIDÉRANT QUE, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité du canton de Potton souhaite emprunter par billet un montant total de 245 200 \$:

RÈGLEMENT NUMÉRO	POUR UN MONTANT DE \$
245	38 100 \$
245-A	52 700 \$
245-B	154 400 \$

CONSIDÉRANT QU'à ces fins, il devient nécessaire de modifier les règlements d'emprunt en vertu desquels ces billets sont émis;

EN CONSÉQUENCE,
il est proposé par **Jacques Hébert**
et résolu

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QU'un emprunt par billets au montant de 245 200 \$ prévu aux règlements d'emprunt numéros 245, 245-A et 245-B soit réalisé;

DE FAIRE SIGNER les billets par le maire et le directeur général secrétaire trésorier;

DE S'ASSURER QUE les billets soient datés du 5 décembre 2011;

DE PAYER les intérêts sur les billets semi-annuellement;

Initiales du maire ----- -----
Initiales du Sec.- Trés.

DE REMBOURSER les billets, quant au capital, comme suit :

2012.	45 900 \$
2013.	47 500 \$
2014.	48 900 \$
2015.	50 700 \$
2016.	52 200 \$

QUE pour réaliser cet emprunt la municipalité doit émettre par billets pour un temps plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt; c'est-à-dire pour un terme de 5 ans à compter du 5 décembre 2011.

Adoptée.

2011 11 42

4- **AUTORISATION AU DIRECTEUR GÉNÉRAL SECRÉTAIRE TRÉSORIER D'EFFECTUER DES AVANCES DE FONDS SUR LES SUBVENTIONS DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE REVITALISATION DU VILLAGE**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a décrété un Programme de subvention pour la revitalisation de bâtiments résidentiels et commerciaux du village de Mansonville par le biais des règlements 2011-395 et 2011-395-A;

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires désirant se prévaloir de l'aide financière établie en fonction du présent programme ont soumis leur demande et remis les documents requis au fonctionnaire désigné par le conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE les demandes soumises ont fait l'objet d'une analyse par le service d'urbanisme en fonction de la réglementation en vigueur et ont obtenues chacun le certificat d'admissibilité du projet par le fonctionnaire désigné acceptant le projet et décrétant l'aide financière maximum applicable;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est autorisée à consentir une aide financière aux citoyens pour stimuler la rénovation des bâtiments du Village de Mansonville par le biais du règlement 2011-394;

EN CONSÉQUENCE
il est proposé par
et résolu

D'AUTORISER le directeur général secrétaire trésorier à effectuer des avances de fonds aux propriétaires ayant obtenu un certificat d'admissibilité à l'aide financière et ayant aussi soumis des factures préliminaires concernant le projet, dans une proportion n'excédant pas les deux tiers (2/3) de ces factures, après vérification de ces dernières;

ET D'AFFECTER la dépense au budget alloué par le règlement d'emprunt 2011-394 décrétant une dépense de 200 000\$ pour la rénovation de bâtiments résidentiels.

Adoptée.

5- **ASSERMENTATION DES CONSEILLERS EN RESPECT DU CODE D'ÉTIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX**

Tel que prescrit par l'Article 49 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale prévoit que tout membre d'un conseil d'un municipalité dont le mandat est en cours à la date d'entrée en vigueur du Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de cette municipalité doit, dans les trente (30) jours qui suivent cette date, faire le serment suivant :

Initiales du maire ----- -----
Initiales du Sec.- Très.

« Je, Jacques Marcoux - maire, Michel Daigneault, Jacques Hébert, Michael Head, Michael Cyr, Christian Rodrigue et Diane Rypinski Marcoux- conseillers (conseillère), déclare sous serment que j'exercerai mes fonctions de maire et conseiller / conseillère, respectivement, dans le respect du Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de la Municipalité du Canton de Potton et que je m'engage à respecter les règles de ce code applicables après la fin de mon mandat ».

**Assermentation faite devant témoins
ce 28 novembre à 12 heures.**

6- PÉRIODE DE QUESTIONS

7- VARIA

7.1 *Création du poste de Responsable en hygiène du milieu et inspection en environnement et embauche d'un candidat pour combler le nouveau poste (ajout)*

2011 11 43

CONSIDÉRANT QUE les activités de gestion de l'hygiène du milieu (environnement, programmes de gestion des matières résiduelles, gestion des rives et des eaux) prennent de plus en plus d'importance et que la Municipalité est de plus en plus sollicitée par la MRC Memphrémagog et le gouvernement du Québec pour intervenir dans ces dossiers;

CONSIDÉRANT QUE ces dossiers comportent des stratégies à déployer à moyen et même à long terme, accompagnées de projets et de travaux à exécuter, de procédures et protocoles à mettre en place et de suivis de dossiers à exercer sur une longue durée;

CONSIDÉRANT QUE les activités de gestion de l'hygiène du milieu sont, pour une part distribuées parmi certains des Responsables administratifs de la Municipalité, et pour une autre part, ne sont pas encore pleinement assumées par la Municipalité;

CONSIDÉRANT QU'un programme de subvention parrainé par Éco-Canada est disponible afin d'aider financièrement les organismes mais aussi les municipalités qui désirent se doter d'un poste à temps plein pour gérer la question de l'environnement et sa protection et que la Municipalité a obtenu une telle subvention au montant maximal disponible de 12 000\$ selon ledit programme;

**EN CONSÉQUENCE,
il proposé par Michel Daigneault
et résolu**

DE CRÉER le poste permanent de Responsable en hygiène du milieu et inspection en environnement pour gérer les activités de gestion de l'hygiène du milieu (environnement, programmes de gestion des matières résiduelles, gestion des rives et des eaux); ce Responsable se rapportera directement au Directeur général secrétaire trésorier;

D'EMBAUCHER pour un mandat initial d'un an renouvelable, à temps plein, pour combler le nouveau poste, Alexandra Leclerc aux conditions d'emploi suivantes :

- un salaire annuel initial de 42 000 \$ sur la base de cinq (5) jours semaine cumulant 35 heures hebdomadaires;
- comme congés payés annuellement : 15 jours ouvrables en allocation de vacances et 7 jours ouvrables en allocation de congés mobiles, ainsi que les 14 jours fériés habituels;
- l'accès aux programmes de bonification des conditions d'emploi à la Municipalité, soit les assurances collectives et les contributions au REER, après six mois en poste.

DE FIXER la date de début d'emploi de Madame Alexandra Leclerc au 30 novembre 2011;

ET DE RÉÉVALUER à la fois les responsabilités attachées au poste de Responsable en hygiène du milieu et inspection en environnement et le rendement ainsi que les conditions salariales de Madame Leclerc, six (6) mois suivant la date de son embauche.

Adoptée.

Initiales du maire

Initiales du Sec.- Très.

8- **FERMETURE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Christian Rodrigue et résolu que l'assemblée soit levée à 12h13.

Le tout respectueusement soumis,

Jacques Marcoux,
Maire

Thierry Roger
Directeur général secrétaire trésorier